ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON Nº 48
ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES **TREIZE HEURES TRENTE**

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. GOERTZEN

(Nº 200) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act*

M. WASYLIW

(Nº 204) — *Loi modifiant le Code de la route (obligation de motiver tout ordre d'arrêt)/The Highway Traffic Amendment Act (Reason for Traffic Stop)*

M. WASYLIW

(Nº 211) — *Loi sur l'admissibilité des électeurs aux élections locales (modification de diverses lois)/The Local Elections Voter Eligibility Act (Various Acts Amended)*

Mme DELA CRUZ

(Nº 216) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (plébiscites sur la fermeture permanente de salles d'urgence)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Plebiscite Before Permanent Emergency Room Closure)*

M. WASYLIW

(Nº 217) — *Loi sur la présentation de rapports sur l'efficacité énergétique/The Energy Efficiency Disclosure Act*

M. WASYLIW

(Nº 220) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. WASYLIW

(Nº 229) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne (accords de confidentialité)/The Human Rights Code Amendment Act (Non-Disclosure Agreements)*

M. WASYLIW

(Nº 230) — *Loi sur la prévention du gaspillage alimentaire dans les épiceries/The Grocery Store Food Waste Prevention Act*

M. WASYLIW

(Nº 231) — *Loi modifiant la Loi électorale (jour du scrutin fixé à un samedi)/The Elections Amendment Act (Election Day on Saturday)*

M. BALCAEN

(Nº 232) — *Loi sur la Journée de commémoration des victimes de conducteurs aux facultés affaiblies (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Victims of Impaired Drivers Commemoration Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. BALCAEN
M. BEREZA
Mme BYRAM
Mme COOK
M. EWASKO
M. GOERTZEN
M. GUENTER
Mme HIEBERT
M. JOHNSON
M. KHAN
M. KING
Mme LAMOUREUX
M. NARTH
M. NESBITT
M. PERCHOTTE
M. PIWNIUK

M. SCHULER
M^me STONE
M. WHARTON
M. WOWCHUK

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES
(99 heures 51 minutes)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* WIEBE

(N^o 5) — *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Measures)*
(amendé — comité)
(amendements [2] — M. BALCAEN)
Projet de loi désigné

M^me la *ministre* SCHMIDT

(N^o 39) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (financement des campagnes électorales pour les élections scolaires)/The Public Schools Amendment Act (Campaign Financing for School Trustees)*
(amendements [3] — M. EWASKO)
Projet de loi désigné

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* SIMARD

(N^o 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur l'aménagement du territoire/The City of Winnipeg Charter Amendment and Planning Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* SIMARD

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*
Projet de loi désigné

M[me] la *ministre* SCHMIDT

(N[o] 6) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* SALA

(N[o] 14) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* SALA

(N[o] 15) — *Loi modifiant la Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Amendment Act*
Projet de loi désigné

M[me] la *ministre* SCHMIDT

(N[o] 16) — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires et la Loi sur les écoles publiques/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment and Public Schools Amendment Act*
Projet de loi désigné

M[me] la *ministre* SCHMIDT

(N[o] 17) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (équité alimentaire pour un apprentissage durable)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Equality for Lasting Learning Outcomes)*
Projet de loi désigné

M[me] la *ministre* SCHMIDT

(N[o] 18) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (enseignement en langue autochtone)/The Public Schools Amendment Act (Indigenous Languages of Instruction)*
Projet de loi désigné

M[me] la *ministre* SCHMIDT

(N[o] 19) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (milieu scolaire sûr)/The Public Schools Amendment Act (Safe Schools)*
Projet de loi désigné

M[me] la *ministre* SCHMIDT

(N[o] 20) — *Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants et la Loi sur l'administration scolaire/The Community Child Care Standards Amendment and Education Administration Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* SALA

(N[o] 27) — *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu/The Income Tax Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* SALA

(Nº 28) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

Projet de loi désigné

M. le *ministre* SANDHU

(Nº 31) — *Loi sur les instruments de contrôle de biens-fonds visant des épiceries et des supermarchés (modification de diverses lois)/The Property Controls for Grocery Stores and Supermarkets Act (Various Acts Amended)*

Projet de loi désigné

M. le *ministre* SALA

(Nº 37) — *Loi sur l'Autorité des services financiers du Manitoba et modifiant diverses autres lois/The Manitoba Financial Services Authority Act and Amendments to Various Other Acts*

Projet de loi désigné

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Mme la *ministre* SCHMIDT

(Nº 40) — *Loi sur les activités scolaires soulignant notamment l'« Ô Canada » et la reconnaissance des territoires et des traités (modification de la Loi sur l'administration scolaire et de la Loi sur les écoles publiques)/An Act respecting "O Canada" and Other Observances and Land and Treaty Acknowledgements in Schools (Education Administration Act and Public Schools Act Amended)*

(Ouvert)

Projet de loi choisi par l'opposition

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* WIEBE

(Nº 8) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

Mme la *ministre* SMITH

(Nº 12) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* WIEBE

(Nº 23) — *Loi visant à défendre l'expression sur des questions d'intérêt public/The Public Interest Expression Defence Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* WIEBE

(Nº 30) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act*

(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* SALA

(Nº 46) — *Loi d'exécution du budget de 2025 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2025*

(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de Mme la *ministre* FONTAINE — Comité spécial sur le journalisme local

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels comme les publications en français, en pilipino, en pendjabi et en chinois, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

que le Comité soit composé :

a) de quatre députés choisis par le caucus néo-démocrate,
b) de deux députés choisis par le caucus progressiste-conservateur;

que le Comité soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le Comité jouisse du même statut et des mêmes pouvoirs que les comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et procédures que ces derniers, notamment en ce qui a trait au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

qu'après l'avoir adoptée, l'Assemblée ne puisse modifier la présente motion que par les moyens suivants :

a) avec son consentement unanime;
b) par l'adoption d'une nouvelle motion;
c) avec le consentement écrit de tous les leaders à l'Assemblée, si l'Assemblée ne siège pas.

Motion d'amendement de M. JOHNSON

Que le premier paragraphe de la motion soit remplacé par ce qui suit :

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels représentant tout groupe ethnique ou toute langue non officielle — pourvu que ces médias ne véhiculent aucun discours haineux et ne s'opposent pas aux valeurs manitobaines d'inclusivité et de respect à l'égard de toutes les races, religions et origines —, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

(M. SCHULER — 13 minutes)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN JEUDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M^me^ COOK — Augmentations de la taxe scolaire et de l'impôt foncier pour l'éducation

13. Attendu :

que le présent gouvernement provincial a permis des augmentations effrénées à deux chiffres de la taxe scolaire partout à Winnipeg et au Manitoba, ce qui a fait grimper à des niveaux insoutenables les factures d'impôt foncier des propriétaires de résidence, des personnes âgées, des travailleurs et des familles;

que la Ville de Winnipeg a qualifié d'« historique » la ponction d'impôt foncier du gouvernement provincial, étant donné que des résidents partout à Winnipeg constatent cette semaine, en ouvrant leur facture d'impôt foncier, qu'ils devront payer des centaines de dollars de plus en impôt foncier;

que selon des données de la Ville de Winnipeg, les résidents sont confrontés à des augmentations de la taxe scolaire de 14 % dans la Division scolaire Pembina Trails, de17 % dans la Division scolaire Louis-Riel, de 14 % dans la Division scolaire River East Transcona et de 15 % dans la Division scolaire de Winnipeg;

que dans son budget de 2025 le gouvernement provincial prévoit percevoir 182 millions de dollars de plus en impôt foncier pour l'éducation au moyen de l'augmentation de taxes et d'impôts et de l'élimination du remboursement de 50 % de l'impôt au titre de la taxe scolaire;

que ce montant s'ajoute aux 150 millions de dollars supplémentaires qui ont été perçus auprès des Manitobains au moyen de l'augmentation de l'impôt foncier pour l'éducation que prévoyait le budget de 2024;

que l'ancien gouvernement provincial progressiste-conservateur avait commencé à éliminer l'impôt foncier pour l'éducation en mettant en place un remboursement de 50 % pour tous les propriétaires de résidence, les personnes âgées et les agriculteurs et qu'il avait accordé aux entreprises une réduction de 10 % de cet impôt;

que le gouvernement provincial n'a pas encore proposé une nouvelle formule pour le financement de l'éducation comme il avait promis de le faire et qu'il a plutôt augmenté l'impôt foncier pour l'éducation prélevé auprès des propriétaires de résidence, des petites entreprises et des propriétaires de chalets;

que cette augmentation découle directement de mesures prises par le gouvernement provincial, c'est-à-dire, d'une part, l'élimination du remboursement universel de 50 % de l'impôt au titre de la taxe scolaire mis en place par les progressistes-conservateurs et, d'autre part, le remplacement de ce remboursement par un crédit limité qui ne s'applique qu'à l'égard des résidences principales, ce qui oblige les propriétaires de chalet, les petites entreprises et les autres contribuables à payer plus d'impôt foncier;

que les personnes âgées du Manitoba à revenu fixe ne devraient pas être forcées à quitter leur domicile à cause du fardeau fiscal qui leur est imposé en raison des décisions irresponsables prises par le ministre des Finances;

que le gouvernement provincial doit arrêter d'infliger des augmentations exorbitantes de la taxe scolaire aux travailleurs et à leurs familles, en particulier au moment où les Manitobains peinent déjà à joindre les deux bouts en raison de la crise du coût de la vie;

que les familles et les entreprises font face à des augmentations à deux chiffres de l'impôt foncier pour l'éducation partout dans la province,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à mettre fin à ces augmentations de taxes et d'impôts nuisibles et à éliminer la taxe scolaire prélevée à l'égard des résidences au Manitoba.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent de la justice se réunira au besoin le mercredi 30 avril 2025, à 9 heures, dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le jeudi 8 mai 2025, à 19 heures, dans l'enceinte de l'Assemblée, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- *Surveillance des établissements d'enseignement postsecondaire* du vérificateur général daté d'octobre 2020;
- *Suivi des recommandations précédemment émises* du vérificateur général daté de mars 2023 :
    - « Surveillance des établissements d'enseignement postsecondaire »;
- *Suivi des recommandations précédemment émises* du vérificateur général daté de février 2025 :
    - « Surveillance des établissements d'enseignement postsecondaire ».

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 14 mai 2025, à 19 heures, dans l'enceinte de l'Assemblée, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport annuel et comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
- *Audits des comptes publics et d'autres états financiers* du vérificateur général daté de décembre 2023;
- rapport annuel et comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
- *Audits des comptes publics et d'autres états financiers* du vérificateur général daté de décembre 2024.